

8. SOINS DE LONGUE DURÉE

8.5. Aidants informels

Les aidants informels sont la colonne vertébrale de la prise en charge des soins de longue durée dans tous les pays de l'OCDE, même si l'on observe de nettes variations de l'importance relative de l'aide informelle par rapport au recours à des prestataires professionnels. Compte tenu du caractère informel des soins prodigués par les proches, il n'est pas facile d'obtenir des données comparables sur le nombre d'aidants informels dans chacun des pays, ni sur le temps qu'ils consacrent à ces activités. Les données présentées dans cette section proviennent d'enquêtes nationales et internationales sur la santé, et se réfèrent aux individus âgés de 50 ans et plus qui déclarent prendre en charge et assister un membre de leur famille pour l'accomplissement des activités de la vie quotidienne.

En moyenne dans les pays de l'OCDE, une personne de 50 ans et plus sur neuf déclarait prodiguer des soins à un proche et l'aider dans ses activités de la vie quotidienne autour de 2007. Ce ratio oscille entre 8 % en Suède, où la prestation de soins professionnels est plus développée, et un taux environ deux fois supérieur en Espagne et en Italie (graphique 8.5.1). En Italie, la forte proportion d'individus se déclarant aidants informels s'accompagne d'un nombre relativement faible de travailleurs rémunérés dans le domaine des soins de longue durée (voir l'indicateur 8.6 « Emploi dans le secteur des soins de longue durée »).

La plupart des aidants informels sont des femmes. Ainsi, en moyenne dans les pays de l'OCDE, 66 % des aidants âgés de 50 à 64 ans sont des femmes. Dans la population des 75 ans et plus, cette proportion baisse légèrement et avoisine 60 % (graphique 8.5.2).

De nombreux aidants informels n'assurent qu'un nombre restreint d'heures d'aide par semaine, même si l'on observe de fortes disparités d'un pays à l'autre (graphique 8.5.3). Cette assistance est, en moyenne, inférieure à dix heures par semaine pour un peu plus de la moitié des aidants. La proportion d'aidants informels qui fournissent moins de 10 heures d'aide par semaine est particulièrement élevée dans certains pays nordiques (Danemark et Suède), où les services de prise en charge de la dépendance sont plus fournis par des travailleurs rémunérés. À l'inverse, en Corée comme dans certains pays d'Europe méridionale (Espagne, Grèce et Italie) et d'Europe centrale et orientale (Pologne et République tchèque), la majorité des aidants informels consacrent plus de temps à l'un de leurs proches. Ce constat vaut également pour les États-Unis, où une forte proportion des aidants informels assure plus de 10 heures de soins par semaine, voire bien souvent 20 heures et plus.

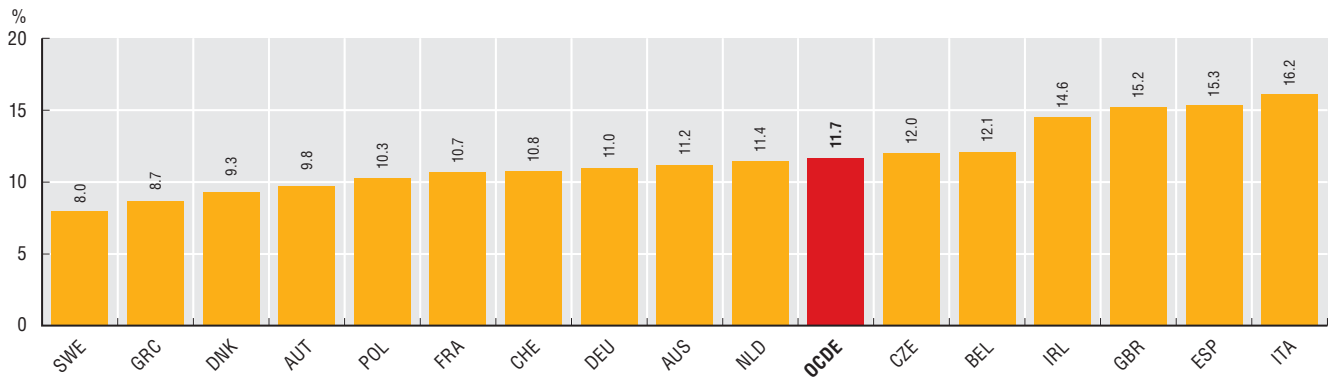
Une forte intensité de prise en charge d'une personne âgée dépendante s'accompagne souvent, pour les aidants informels, d'une diminution de leur attachement au marché du travail (pour ceux qui sont encore d'âge actif), de taux de pauvreté plus élevés et d'une plus forte prévalence de problèmes de santé mentale. Nombre de pays de l'OCDE ont instauré des politiques de soutien aux aidants informels dans le but d'atténuer ces répercussions: congé rémunéré pour prise en charge d'une personne dépendante (en Belgique, par exemple), aménagement du temps et des horaires de travail (comme par exemple en Australie et aux États-Unis), accueil-relais (Allemagne, Autriche ou Danemark), et accompagnement psychosociologique et formation (en Suède). Par ailleurs, un certain nombre de pays versent aux aidants informels ou aux bénéficiaires des soins des prestations en espèces qui peuvent être utilisées pour rémunérer des aidants non professionnels (Colombo et al., 2011).

Selon un récent rapport de l'OCDE, il est probable que le nombre potentiel d'aidants informels se réduise dans les décennies à venir par suite de la diminution de la taille des familles, de mutations dans les solutions d'hébergement adoptées par les personnes frappées d'incapacité et de la hausse du taux d'activité des femmes. Dans les pays de l'OCDE, le ratio des individus âgés de plus de 80 ans par rapport à ceux âgés entre 15 et 80 ans devrait presque tripler, passant de 5 % en 2010 à près de 13 % en 2050. Il est par conséquent probable qu'une part plus importante des aidants informels soit tenue d'intensifier les soins prodigués. Sans soutien adéquat, l'aide informelle pourrait exacerber les inégalités d'emploi et de santé (Colombo et al., 2011).

Définition et comparabilité

Les aidants informels sont définis comme les individus qui aident les personnes dépendantes à l'accomplissement des activités de la vie quotidienne une heure au moins par semaine. Les données n'englobent que la population des 50 ans et plus, et sont issues d'enquêtes nationales ou internationales. Les données relatives aux États-Unis ne concernent que les soins prodigués à des parents. Les résultats des enquêtes peuvent être affectés par des biais déclaratifs.

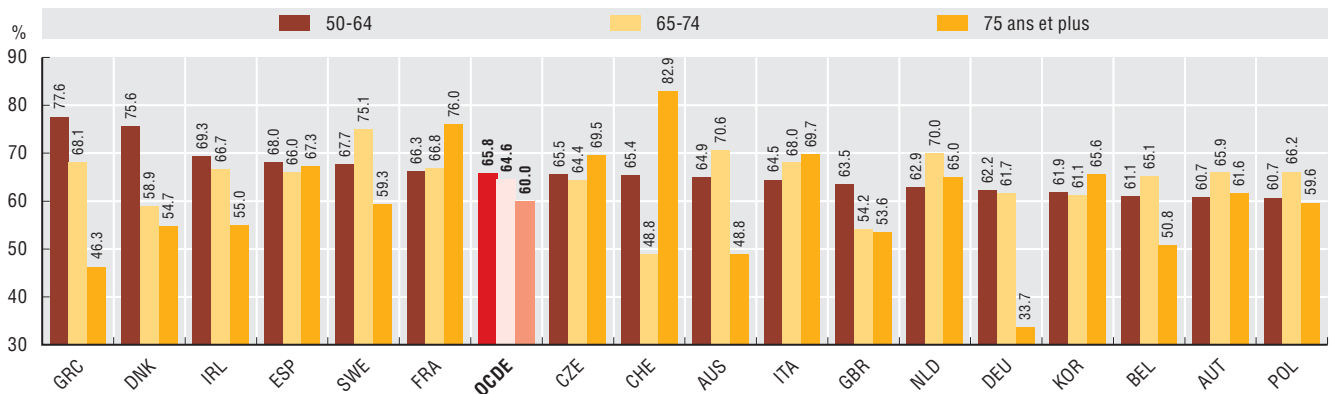
8.5.1 Population âgée de plus de 50 ans déclarant être aidant informel, autour de 2007



Source : Estimations de l'OCDE sur la base des enquêtes HILDA 2005-07 pour l'Australie, BHPS 2007 pour le Royaume-Uni et SHARE 2004-06 pour les autres pays européens.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932531043>

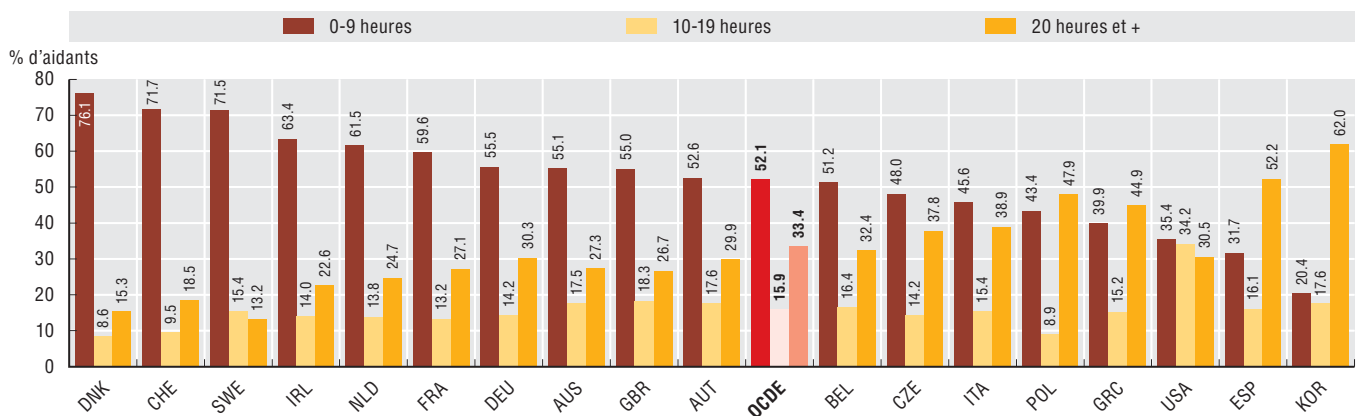
8.5.2 Part des femmes parmi les aidants informels âgés de plus de 50 ans, autour de 2007



Source : Estimations de l'OCDE sur la base des enquêtes HILDA 2005-07 pour l'Australie, BHPS 2007 pour le Royaume-Uni, SHARE 2004-06 pour les autres pays européens et KLoSA 2005 pour la Corée.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932531062>

8.5.3 Heures hebdomadaires de soins fournis par des aidants informels, autour de 2007



Source : Estimations de l'OCDE sur la base des enquêtes HILDA 2005-07 pour l'Australie, BHPS 2007 pour le Royaume-Uni, SHARE 2004-06 pour les autres pays européens, KLoSA 2005 pour la Corée et HRS 2006 pour les États-Unis.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932531081>



Extrait de :
Health at a Glance 2011
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/health_glance-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Aidants informels », dans *Health at a Glance 2011 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/health_glance-2011-70-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.